LES

CAHIERS

de la FONDATION Adrienne et Pierre SOMMER

















L'ACTION DE LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER



La Fondation Adrienne et Pierre Sommer est aujourd'hui, en France, la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante qui soutient le développement de la médiation animale, entre l'humain et l'animal domestique ou familier. La Fondation apporte son aide à l'action des social ou judiciaire, dans leurs différents champs d'intervention. Au cours des 15 dernières années, elle a soutenu, initié ou coproduit plus de 700 programmes à travers la France pour un montant total de plus de 7 millions d'euros.

Avec l'animal, vers la vie.

www.fondation-apsommer.org

INTRODUCTION

Fondation A et P Sommer

0

Guy Courtois Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer



Le terme de médiation animale est particulièrement bien adapté pour qualifier les actions menées avec des animaux auprès de détenus. En prison, il ne s'agit pas de soigner un mal, de corriger ou alléger un handicap, mais de rétablir un dialogue, de restaurer l'estime de soi et, à terme, de faciliter la réinsertion. Dans le face-à-face entre le détenu et l'animal, il y a forcément un professionnel qui joue le rôle de tiers et enrichit la relation. Les actions de médiation animale en milieu carcéral sont donc au cœur du projet de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. Et pourtant, nous avons parcouru bien du chemin avant d'y arriver!

Créée en 1971, abritée depuis 1984 par la Fondation de France, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer s'est tout d'abord attachée à informer et sensibiliser les enfants sur les animaux de compagnie. De là, elle a commencé à intervenir dans le secteur de la protection de l'enfance et tout naturellement, son action s'est étendue aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux SDF... Si l'animal apporte d'évidents bienfaits aux enfants en bonne santé, il peut a fortiori être bénéfique aux personnes fragiles ou en difficulté. C'est ainsi que, depuis une dizaine d'années, nous avons été amenés à soutenir des projets de médiation animale en prison.

Quelques actions intéressantes mises en œuvre expérimentalement nous ont, en effet, poussé à investir ce nouveau champ pour le développer, le structurer et le mettre en lumière. Depuis plusieurs années, nous lui accordons une importance toute particulière - les projets de médiation animale en prison représentent actuellement un quart des projets financés par la Fondation – afin qu'il atteigne une masse critique suffisante pour que les pouvoirs publics s'en emparent et dégagent des moyens pour le financer.

Le bilan est globalement positif et les lignes bougent très rapidement. De nombreuses initiatives voient le jour, tant au niveau institutionnel que dans les prisons elles-mêmes. C'est une bonne nouvelle. La médiation animale est un outil précieux pour le monde carcéral, à condition d'être utilisé à bon escient par les bonnes personnes. Son essor va susciter des vocations qu'il faudra accompagner. La formation et la professionnalisation des intervenants seront déterminantes.

Fondation A et P Sommer

SOMMAIRE

NTRODUCTION	
Guy Courtois, Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer	01
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	
Quelques objectifs de la médiation animale en prison	04
I. LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER À L'ORIGINE DE L'ESSOR	
EN FRANCE DES EXPÉRIENCES DE MÉDIATION ANIMALE EN PRISON	
Le rôle de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, Boris Albrecht	08
La médiation animale : définition et mise en œuvre	09
Carte de France des initiatives de médiation animale en prison	10
2. LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES DE MÉDIATION ANIMALE EN PRISON	
Strasbourg, une expérience pionnière qui dure depuis 11 ans,	
Patricia Arnoux	14
Arles, des chevaux au cœur d'une prison pour longues peines,	
Thierry Boissin	17
·	
Rennes, médiation équine et canine pour servir la mission de réinsertion,	
Catherine Mercier	20
B. UNE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN	
Un directeur de prison convaincu et convainquant, Patrice Bourdaret	26
La parole se libère, Jérémie Lecru	29
Une surveillante revient sur une année d'atelier de médiation équine, Sonia	30
Une chance à saisir pour les détenus, Franck Piron	32

ŀ.	Évaluer les actions de médiation animale, Christopher Valente	.36
	Le Comité de Pilotage : de l'articulation de la médiation animale aux pratiques pénitentiaires et de probation	38
	Ramener des détenus psychotiques vers le soin avec des chevaux, Céline Goria	.40
	La question de l'hygiène, Olivier Baud	.42
	Le bien-être animal, Marine Grandgeorge	.43
5. (QUAND L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE SE SAISIT DU DOSSIER La médiation animale s'inscrit dans la formation des personnels pénitentiaires, Jean-Philippe Mayol	. 46
	Un comité de pilotage pour cadrer les projets et harmoniser les objectifs, Loïc Ben Ghaffar	. 48
	Un référentiel métier pour les intervenants en médiation animale, Catherine Porceddu	51
Re	merciements	. 53

Fondation A et P Sommer

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE : fonctionnement et missions

L'administration pénitentiaire est l'une des cinq directions du Ministère de la Justice, composée de :

- Une administration centrale
- Des services déconcentrés :
 - 9 directions interrégionales
- 1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer
- 188 établissements pénitentiaires
- 103 Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation / SPIP
- Un service à compétence nationale : le Service de l'Emploi Pénitentiaire / SEP
- Un établissement public administratif : l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire / ENAP
- Les maisons d'arrêt reçoivent les prévenus (personnes en attente de jugement) ainsi que les condamnés dont la peine ou le reliquat de peine n'excèdent pas deux ans.
- Les centres de détention accueillent des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les meilleures perspectives de réinsertion.
- Les maisons centrales accueillent les condamnés à plus de deux ans considérés comme les plus difficiles avec un régime de détention axé sur la sécurité.
- Les centres de semi-liberté accueillent des condamnés admis au régime de semi-liberté ou de placement à l'extérieur.
- Les centres pour peines aménagées accueillent des condamnés à deux ans maximum ou bénéficiaires d'une semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur.
- Les centres pénitentiaires sont des établissements mixtes comprenant au moins deux quartiers à régimes de détention différents.
- Les établissements pénitentiaires pour mineurs accueillent les jeunes de 13 à 18 ans, avec le concours de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

L'administration pénitentiaire est chargée d'une double mission :



Une mission de surveillance,

en assurant le maintien en détention des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire ;



Une mission de prévention de la récidive,

menée par l'ensemble des personnels, dont les personnels d'insertion et de probation. Cette mission consiste à préparer la réinsertion des personnes qui lui sont confiées et à assurer le suivi des mesures et peines exécutées en milieu ouvert, en collaboration avec des partenaires publics et associatifs.

L'administration pénitentiaire compte près de 40 000 agents, dont 27 000 personnels de surveillance et 5 000 personnels en SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation).

250 000 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire : près de 80 000 personnes sous écrou et 170 000 personnes suivies en milieu ouvert.

QUELQUES OBJECTIFS DE LA MÉDIATION ANIMALE EN PRISON

- Désengagement de la violence (travail autour des sensations, des émotions et frustrations...)
- Développement de meilleures capacités relationnelles (travail autour des codes sociaux, des besoins, du rapport à l'autre...)
- Capacité à se mobiliser dans son parcours de vie (prévention du suicide, autonomisation...)



Source : Ministère de la Justice, http://www.justice.gouv.fr/





LA FONDATION
ADRIENNE ET PIERRE SOMMER
À L'ORIGINE DE L'ESSOR EN FRANCE
DES EXPÉRIENCES
DE MÉDIATION ANIMALE
EN PRISON



Fondation A et P Sommer

Le rôle de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

Directeur de la Fondation

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer soutient des actions menées en milieu carcéral depuis 2010. Ce sont principalement des projets de médiation équine ou canine.

Ces initiatives de médiation animale en prison sont relativement récentes en France. C'est la vocation de la Fondation que de soutenir financièrement, faciliter, encourager et faire connaître des expériences novatrices de ce type. Aujourd'hui, nous soutenons la grande majorité des projets de médiation animale mis en œuvre dans les prisons françaises. Plus d'une soixantaine d'actions sont en cours actuellement, qui concernent plus de 25% des établissements carcéraux français. Ce chiffre est en augmentation rapide, car les programmes de médiation animale produisent généralement des résultats très probants.

Les initiatives menées en prison se heurtent toutes à la question des moyens financiers, les établissements carcéraux français n'ayant pas toujours de budget pour ce type d'action (rémunération des intervenants, soin aux animaux...).

La Fondation accompagne donc cet aspect budgétaire, après sélection des projets, par des aides allouées qui varient en fonction de la nature et de la dimension du programme. En fonctionnement, nous pouvons accorder jusqu'à 20 000 euros sur deux ans. En investissement, nous octroyons au maximum 15 000 euros en une fois.

En principe, la Fondation subventionne des initiatives de médiation animale en établissement sur un, deux ou trois ans, maximum, le temps qu'ils prennent leurs marques et s'inscrivent dans leur univers. Dans les cas du milieu carcéral, il arrive que nous allions au-delà de cette durée, pour tenir compte de la difficulté des établissements à trouver des financements et permettre aux expériences de se développer dans la continuité et de façon plus sereine.

Nous recevons chaque année de nombreuses demandes d'aide. Pour les qualifier, nous évaluons les éléments suivants avant de prendre une décision : l'intensité et la durée du travail prévu avec les animaux, le bien-être de l'animal, les compétences humaines et animalières, le coût, les formations et références des intervenants sollicités et surtout l'implication de l'établissement.

Nous veillons particulièrement à ce que les dossiers de candidature soient rédigés par le personnel pénitentiaire qui connaît plus intimement les problèmes spécifiques des personnes ciblées par l'action de médiation animale.

Enfin, d'une manière générale, la Fondation encourage les projets co-financés. Il est essentiel que toutes les parties prenantes s'impliquent à leur niveau.

Nous sommes heureux de constater que l'administration pénitentiaire se saisit du sujet de la médiation animale pour se l'approprier et mieux encadrer les actions mises en œuvre.

C'est signe que l'histoire s'accélère, dans le bon sens.

LA MÉDIATION ANIMALE définition

Si les premiers écrits théoriques relatifs aux actions associant animaux et personnes en difficulté remontent aux années 70, le concept de « médiation

animale » s'impose dans les années 2000. Une définition en est donnée en 2008 par un groupe d'experts missionnés par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer :

« La médiation animale est la mise en relation entre l'homme et l'animal domestique ou familier dans le cadre d'un programme social, thérapeutique ou éducatif, dans l'intérêt de l'un et le respect de l'autre. »

LA MÉDIATION ANIMALE mise en œuvre

La médiation animale vise à renforcer et compléter l'action entreprise par les soignants, psychologues et travailleurs sociaux en faveur de populations

confrontées à des handicaps sociaux, physiques, mentaux, sensoriels ou psychiques. La qualité des résultats obtenus dépend en grande partie de la pertinence des objectifs fixés et des moyens permettant d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer l'action entreprise. Les interventions en médiation animale sont en majorité menées par des professionnels du secteur sanitaire ou médico-social au sein d'une institution, avec l'aide d'un spécialiste de l'animal tel que éducateur canin, vétérinaire, éthologue...

Carte de France des initiatives

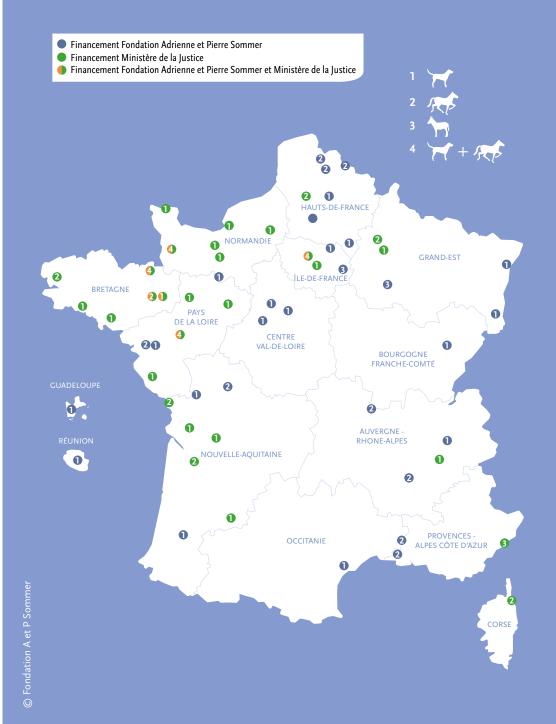
Depuis 2010, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a soutenu 90% des initiatives de médiation animale en établissement pénitentiaire. À ce jour, elle soutient une soixantaine de projets sur 188 établissements. La carte de France ci-contre recense l'ensemble des programmes connus à ce jour (liste non-exhaustive).

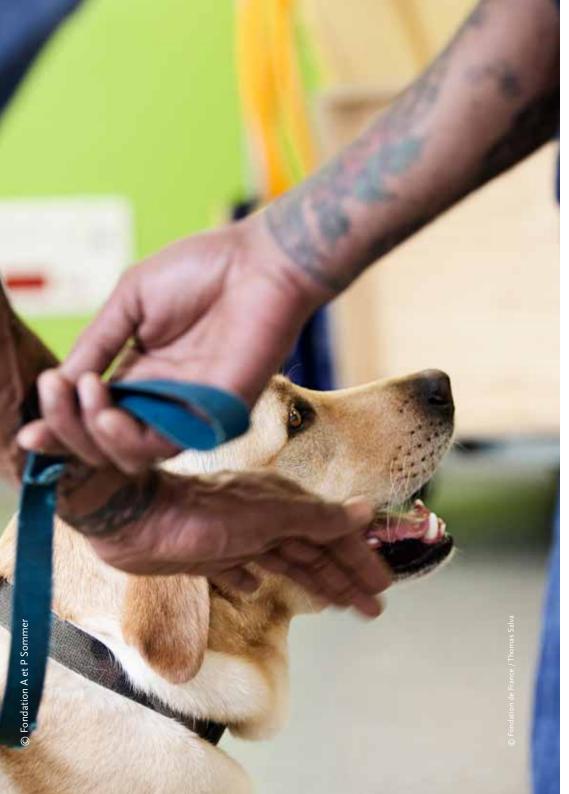
7.0 / 2.1.0 / 1.1.0 / 1.2. / 2.0	
Centre de détention de Roanne Centre pénitentiaire de Valence Maison d'arrêt de Grenoble Varces Maison d'arrêt de Chambéry	/**
BRETAGNE Centre de détention de Rennes femmes	
Centre de détention de Rennes femmes Maison d'arrêt de Rennes Vezin	TO TO
Maison d'arrêt de Saint-Malo Centre pénitentiaire de Lorient Maison d'arrêt de Brest	
Maison d'arrêt de Vannes	7
CENTRE VAL DE LOIRE Centre de détention de Châteaudun	~
Centre pénitentiaire d'Orléans	T
Maison centrale de Saint-Maur	<i>\M</i>
CORSE	
Maison d'arrêt de Borgo	F
DOM TOM	
La Réunion Association culturelle sportive et	
d'aide aux détenus (A.C.S.A.D.)	
Guadeloupe Centre pénitentiaire de Baie-Malo	7
GRAND EST	
Maison d'arrêt de Strasbourg	7
Maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne	
Maison d'arrêt de Reims	
Maison d'arrêt de Besançon	
Centre de détention de Villenauxe-la-Grande	
Maison d'arrêt de Mulhouse	
Maison centrale de Clairvaux	
HAUTS DE FRANCE	
Maison d'arrêt d'Amiens	
Maison centrale de Château-Thierry	

Centre de détention de Bapaume

AUVERGNE - RHÔNE ALPES

Centre pénitentiaire de Liancourt	₽₽₽
Centre pénitentiaire d'Annoeulin	A ST
Établissement pour mineurs de Quiévrechain	
ILE DE FRANCE	
Maison d'arrêt de Fleury	_
Maison centrale de Poissy	
Centre pénitentiaire du sud francilien	
SPIP de Paris	
NORMANDIE	
Centre pénitentiaire de Caen adultes + quartier mineurs	_
Centre de détention de Condé-sur-Sarthe	
Centre pénitentiaire le Havre	
Centre de détention d'Argentan	
Maison d'arrêt de Coutances	
Centre de détention de Val-de-Reuil	Total .
Maison d'arrêt de Cherbourg	
· ·	()
NOUVELLE AQUITAINE	
Centre pénitentiaire de Vivonne	/**
Maison centrale de St Martin-de-Ré	
Centre détention de Bedenac	
Maison d'arrêt de Saintes	
Maison d'arrêt d'Agen	
Maison d'arrêt d'Angoulême	
Maison d'arrêt de Niort	<u>T</u>
Centre de détention de Mont-de-Marsan	
OCCITANIE	
Centre pénitentiaire de Béziers	
PACA	
Centre de détention de Tarascon	A STATE OF THE STA
Maison centrale d'Arles	
Maison d'arrêt de Nice	
PAYS DE LA LOIRE	
Maison d'arrêt de Nantes	H
Établissement pour mineurs d'Orvault	
Maison d'arrêt d'Angers	TORE
Maison d'arrêt du Mans-les-Croisettes	7
Maison d'arrêt de Laval	
Maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon	







LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES DE MÉDIATION ANIMALE EN PRISON

Fondation A at D Commer



STRASBOURG, UNE EXPÉRIENCE PIONNIÈRE QUI DURE DEPUIS 11 ANS

Entretien avec Patricia Arnoux

Passionnée depuis l'enfance par le vivant et les relations entre l'homme et l'animal, Patricia Arnoux étudie aussi bien la psychologie des humains que le comportement des animaux. Quand elle entend parler de « zoothérapie » pratiquée au Québec, elle s'y rend pour se former. Rentrée en France avec une nouvelle casquette, elle intègre cette dimension dans son travail auprès d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles du comportement. C'est dans le cadre d'un échange franco-québécois qu'elle entre en relation avec la maison d'arrêt de Strasbourg, ce qui débouchera quelque temps plus tard sur l'une des premières expériences françaises de médiation animale en prison. Une expérience fondatrice qui dure encore et qui a pris beaucoup d'ampleur.



« En 2007, lorsque nous sommes entrés en contact avec la maison d'arrêt de Strasbourg, personne en France n'avait encore fait entrer des animaux dans un établissement carcéral! Patrice Bourdaret¹, le directeur adjoint, était néanmoins très intéressé par l'idée et souhaitait rester informé des éventuelles avancées du projet. Un an plus tard, après le suicide de deux détenus mineurs à Metz et à Strasbourg, il m'a recontactée. Il fallait absolument tenter quelque chose pour endiguer cette vague de violence et apaiser un climat très tendu. Pourquoi ne pas s'appuyer sur les bienfaits de la présence des animaux ? C'est ainsi que le milieu carcéral est venu à moi. »

Un chien, une tourterelle et un cochon d'Inde

Après plusieurs réunions avec la direction, l'équipe médicale et les surveillants, pour bien cadrer le projet, Patricia Arnoux pénètre dans l'enceinte de la prison avec un chien, une tourterelle et un cochon d'Inde. « Nous avions trouvé une porte d'entrée : la prévention du suicide et l'apaisement des relations entre les détenus et le personnel. J'ai commencé au quartier des mineurs. Pour y arriver, il me fallait traverser à pied une bonne partie de la prison. Je mettais de plus en plus de temps à faire ce trajet parce que les surveillants m'arrêtaient constamment sur le chemin, pour discuter et caresser les animaux! J'ai très vite étendu mon intervention au quartier des femmes, puis au quartier psychiatrique et enfin chez les hommes. En 11 ans, nous sommes passés de 2 heures de présence tous les quinze jours à 35 heures par semaine. En 2010, i'ai créé une association dédiée, Evi'dence, pour promouvoir les bienfaits

1. cf Entretien p.26

de la médiation animale en milieu fermé. Evi'dence fait actuellement travailler 9 personnes, dont trois salariés : deux interviennent à la prison de Strasbourg, un à Mulhouse. Ce projet a pris une ampleur incroyable. Aujourd'hui les portes s'ouvrent plus facilement. »

Répondre aux attentes

et P Sommer

⋖

Fondation

Patricia Arnoux et son équipe doivent être suffisamment souples pour répondre aux attentes les plus diverses de la population carcérale et du personnel encadrant. « Nous sommes présents dans le quartier « arrivants » où séjournent les détenus à leur arrivée en prison, pendant quinze jours maximum. Nous aidons à amortir le choc carcéral : le risque de suicide est plus important dans ce quartier, les détenus y sont souvent réellement angoissés surtout si c'est leur première incarcération. Nous prenons la température et faisons des signalements si nécessaire. Le quartier « sortants » est tout aussi à risques : ceux qui vont sortir prochainement peuvent le vivre très mal, surtout si rien ni personne ne les attend. Là aussi, nous sommes présents. Et entre ces deux moments-clés, les détenus sont placés dans tel ou tel quartier en fonction de leur profil. Nous intervenons partout selon les besoins. Nous travaillons en bonne intelligence avec les différents acteurs du milieu pénitentiaire qui nous signalent les cas potentiellement problématiques, les personnes qui tendent à se renfermer et à s'isoler. Nous faisons partie d'un ensemble pluridisciplinaire et nous participons à la résolution des problèmes qui peuvent surgir en prison : suicide, isolement, violence, réinsertion... Ce n'est pas magique mais ça aide beaucoup. »

La médiation animale : d'abord, créer un lien

Pour Patricia Arnoux, l'animal « crée et facilite le lien social. Il a cette faculté extraordinaire d'entrer immédiatement en contact, sans porter aucun jugement. Nous, accompagnants, sommes la continuité de la laisse. L'animal entrouvre la porte, nous sommes derrière lui pour l'ouvrir plus grand encore. Quels que soient le contexte ou la situation de crise à gérer, la base est toujours la même : avec l'animal, nous créons un lien de confiance pour accompagner un changement, conduire à un questionnement ou amener à la résilience. Les animaux avec lesquels nous intervenons ont généralement été recueillis dans des refuges, ce qui revêt une dimension symbolique forte. L'animal a été victime, le détenu doit en prendre soin. Ils vont se construire ensemble. En tant que professionnel(le) s, nous avons la responsabilité d'une part d'accompagner de manière adaptée des humains en état de fragilité et d'autre part de savoir détecter et interpréter des signaux de stress chez nos animaux partenaires afin de leur éviter des situations anxiogènes. Nous tenons par contre à travailler avec des animaux qui ont conservé toute leur palette émotionnelle afin de garder la richesse de la spontanéité et de l'authenticité dans les relations. Cette combinaison ouvre des possibilités infinies et produit des résultats étonnants. »

• • •

Fondation A et P Sommer

Institutionnaliser et professionnaliser la médiation animale

En 11 ans, Patricia Arnoux a vu passer plusieurs directeurs(trices) à la maison d'arrêt de Strasbourg. « Les premiers ont soutenu et encouragé le projet, les suivants non seulement ne l'ont pas remis en cause mais ont même encouragé son développement, nous faisons tellement partie des murs maintenant! Mais les difficultés restent, notamment la question du financement et donc celle de la pérennisation des actions. La Fondation Adrienne et Pierre Sommer nous a beaucoup soutenus les premières années mais maintenant nous devons trouver nous-mêmes les moyens de continuer. L'administration pénitentiaire contribue à hauteur de 25 à 30% du budget environ, pour le reste nous sollicitons d'autres guichets. Il y a souvent des enveloppes pour des dispositifs précis (lutte contre le terrorisme, prévention du suicide), auxquels nous pouvons prétendre. L'administration centrale s'est saisie de la question et souhaite professionnaliser les démarches afin de limiter les dérives. De plus en plus d'établissements pénitentiaires sont tentés par l'expérience, nous sommes souvent sollicités pour évaluer une proposition, donner des conseils et faire bénéficier les autres de notre expérience. »

L'animal entrouvre la porte, nous sommes derrière lui pour l'ouvrir plus grand encore.

Les lignes bougent, le moment est favorable. « La direction de l'administration pénitentiaire nous a missionnés pour créer un référentiel métier national spécifique au milieu carcéral. De nombreux intervenants en médiation animale dans tout le pays vont participer à ce travail. L'idée est de structurer l'ensemble du processus en créant une formation reconnue, ce qui permettra de sélectionner des intervenants qualifiés et expérimentés. Pour ce faire, nous nous appuierons entre autres sur les travaux et études déjà menés par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. »





ARLES, DES CHEVAUX AU CŒUR D'UNE PRISON POUR LONGUES PEINES

Entretien avec Thierry Boissin

Psychologue spécialisé en psychologie sociale, Thierry Boissin a d'abord exercé dans les entreprises, associations et autres collectivités. Par la suite, il suit une formation d'équithérapeute afin d'intégrer la médiation animale à ses pratiques. Il commence à intervenir à la prison d'Arles en 2010 avec des ateliers sur le thème de la cohésion à destination des surveillants. Il développe ensuite les premiers ateliers chevaux pour les détenus en 2011 dans le but d'en faire un outil contre la récidive.

La maison centrale d'Arles accueille des détenus condamnés à de longues peines de prison, vingt ans ou plus. Ils sont là après avoir commis des actes très graves et leur prise en charge par l'administration pénitentiaire comporte nécessairement des mesures sécuritaires drastiques. Ces détenus ont des profils psychologiques hors norme. « Coupés d'autrui et de la société, ils souffrent de réelles carences affectives et sensorielles, explique Thierry Boissin. Ils ne savent pas gérer leurs émotions et manifestent souvent de graves troubles psychologiques. Venus d'horizons différents et condamnés pour des raisons très variées – braquages, meurtres, actes de barbarie – ils doivent néanmoins partager un espace commun, vivre ensemble et interagir avec les surveillants. Mais parfois, ils sont seuls, isolés dans une cellule où ils prennent leurs repas quotidiens sans parler à personne, coupés de tout lien familial ou social. »

Des chevaux pour rompre l'isolement

C'est pour rompre avec cet isolement, réapprendre petit à petit certains gestes oubliés depuis longtemps et mettre en place un processus de réhabilitation psychologique et sociale que Thierry Boissin et Jean-Philippe Mayol¹, directeur de la prison, décident en 2010 de faire intervenir des chevaux. « Au départ, nous avons, un peu pompeusement, parlé d'équithérapie pour présenter notre projet aux détenus. Ce terme médical les a plutôt rebutés, nous l'avons remplacé par une expression plus concrète, Des Camargues et des hommes. »

Il a pensé quoi de moi le cheval?

Ainsi rebaptisé, basé sur le principe du volontariat, l'atelier se met en place et rencontre rapidement un vif succès auprès des détenus et des surveillants. « Je commence toujours par des entretiens individuels qui permettent de prévoir des parcours adaptés au profil de chacun. Puis nous organisons une réunion collective au cours de laquelle nous expliquons le déroulement de la journée. Le matin, chacun approche le cheval et se familiarise avec l'animal. Nous déjeunons tous ensemble détenus, surveillants, psychologues, moniteurs... Je me souviens d'un homme qui n'avait pas partagé de repas avec qui que ce soit depuis plus de vingt ans...

1. cf Entretien p.46

Fondation A et P Sommer

L'après-midi est consacré à un travail collectif, souvent par binômes mêlant détenus et surveillants. Le soir enfin, nous prenons le temps de faire un debriefing : chacun fait part de son ressenti et donne sa propre lecture de la journée écoulée. Plus tard, je revois chaque détenu en entretien individuel. Je leur donne une photo de la journée qui sert de point de départ. Je m'appuie aussi beaucoup sur une technique qui m'a été soufflée par un détenu schizophrène, « Il a pensé quoi de moi le cheval ? » me répétait-il constamment. Cela permet de faire mieux passer certains messages. Ici, le cheval est médiateur. »

Quatre modules sur plusieurs années

Ces premières expériences produisent d'emblée des résultats très concluants. Ils créent du lien entre détenus et surveillants qui notamment apprennent à s'entraider. Très vite, les détenus en redemandent : la formule s'affine et se développe. « Nous avons découpé l'atelier en 4 modules qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Module 1 : phase d'apprentissage, dans l'enceinte de la prison, avec tout le monde. Module 2 : possibilité de devenir facilitateur, de transmettre un savoir acquis à d'autres détenus. Module 3 : passage des examens équestres nationaux, les galops, qui obligent les détenus à se préparer, lire et travailler. Module 4 : préparation à la sortie de prison, avec quelques activités à l'extérieur. » Au total, sur 120 détenus, 98 se sont portés volontaires. L'expérience Des Camargues et des hommes se poursuit d'année en année, les directeurs successifs reconduisant sans hésiter un dispositif opérant.



Libérer la parole

« Lors de ces journées de cheval, il n'y a plus de détenus, plus de surveillants, plus de directeur, plus de psychologue : chacun devient stagiaire. Cette dimension symbolique est fondamentale, elle permet à la parole de mieux se libérer. Tout fait médiation. Le cheval bien sûr. Le repas partagé, préparé en commun. Le café ensemble. Le toucher, le contact, l'odorat. Les détenus caressent et brossent les chevaux, cela peut durer des heures, c'est moi qui arrête! Ce faisant, le détenu pense à sa femme ou à ses enfants, plus tard on en reparle. Le cheval permet de casser un mécanisme de défense : en prison, il faut paraître fort, ne rien montrer ; le cheval, lui, pèse 600 kg. Pas besoin de faire semblant devant lui, on peut se découvrir, il ne juge pas, il ne triche pas, il est simplement là, entre force et douceur. Il voit l'homme, pas ce qu'il a fait. Après une journée auprès des chevaux, le retour en cellule peut causer chez le détenu un véritable choc émotionnel dont les répercussions se font sentir des semaines ou des mois durant : pleurs, profond bouleversement dans le rapport aux autres...

Fondation A et P Sommer

0



Le rythme de la prison est réglé de manière immuable : avec le cheval, c'est un peu de liberté qui entre, un peu d'air du dehors. Lors des visites au parloir, le détenu montre à sa famille des photos de sa journée avec les chevaux : pour une fois, il a des choses à montrer. à raconter. »

Redonner un peu d'humanité

Un détenu a particulièrement marqué Thierry Boissin. « Il avait commis des actes absolument odieux. Et il a passé 22 ans à l'isolement, dans une cellule de 9 m². La première personne qu'il a vue en dehors de cette cellule, c'est moi. Je lui ai parlé du projet *Des Camargues et des hommes*. Cette expérience lui a redonné un peu d'humanité – je ne suis pas un monstre, je suis aussi un homme. Aujourd'hui, il a intégré la prison normale, il est marié, il a un enfant. Pour lui, je n'étais pas un psy, j'étais juste le gars qui s'occupe des chevaux. Je me suis intéressé à lui. Pendant l'atelier, on le regardait comme un stagiaire parmi d'autres. Pas comme un monstre. »

Aujourd'hui, Thierry Boissin continue son travail auprès des détenus, à Arles ou Tarascon. Il est régulièrement sollicité par des établissements qui lui demandent des conseils avant de mettre en place un projet de médiation animale. Il participe à des rencontres et des travaux collectifs. « Il y a un dénominateur commun dans tout cela : il faut de l'amour pour l'autre, parce qu'il y a du bon dans tous les hommes. Si tu n'as pas ça au fond de toi, fais autre chose. »

A RENNES, MÉDIATION ÉQUINE ET CANINE POUR SERVIR LA MISSION DE RÉINSERTION

Entretien avec Catherine Mercier

Après des études de psychologie à l'université Paris 5, Catherine Mercier a fait en 1991 son stage de dernière année à la prison de Fresnes et n'a plus ensuite quitté le monde pénitentiaire. « J'ai adoré cette première expérience qui correspondait à mes valeurs citoyennes, c'est elle qui a décidé de toute la suite de ma vie professionnelle. » C'est au centre pénitentiaire des femmes de Rennes, où elle exerce comme psychologue en charge du Parcours d'Exécution des Peines (PEP), que Catherine Mercier met en place, à titre expérimental, un premier atelier de médiation animale en 2008.

« Il s'agissait de trouver une réponse adaptée à un cas particulier. Une femme, condamnée à 18 ans de prison, maltraitée par la vie, anéantie par un passé douloureux, le regard vide et sans aucune perspective d'avenir, rejetait totalement toute idée de sortir un jour de prison. Les outils traditionnels de réinsertion étaient inopérants sur cette femme. C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée de l'accompagner vers la sortie avec un cheval pour partenaire, l'animal apparaissant comme l'intermédiaire le plus adapté pour qu'elle puisse retrouver l'estime d'elle-même et développer une habileté relationnelle plus constructive pour elle. »

Un premier atelier expérimental

Ainsi, avec le plein assentiment et le soutien financier de la direction de son établissement, Catherine Mercier, passionnée et éleveuse de chevaux, invente-t-elle un premier atelier de médiation équine au sein de la prison. « Cet atelier s'articulait sur trois journées complètes : les matinées étaient consacrées à diverses activités autour du cheval (pansage, parcours en main et/ou liberté) ; les après-midi, au debriefing avec des séances d'écriture collective. Le résultat fut spectaculaire, notamment sur la détenue qui était à l'origine de l'initiative. Le cheval a révélé des capacités insoupçonnées d'entreprendre, d'interagir, et a suscité une envie de vivre, non plus de survivre, pour expier. Cette femme, selon les dernières nouvelles, mène maintenant à l'extérieur une vie épanouie sur tous les plans. »

Des chevaux avec les détenues, à l'intérieur et à l'extérieur de la prison

Cette première expérience ayant été couronnée de succès, elle est reconduite l'année suivante et même complétée par un second atelier organisé à l'extérieur – pour les femmes « permissionnables » – avec une randonnée de 30 kilomètres sur deux jours et une nuit en gîte. « Ces ateliers de médiation animale constituent l'un des outils d'aide à la réinsertion, l'une des missions du psychologue du Parcours d'Exécution des Peines (PEP). La Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) évalue quelles femmes pourraient participer aux ateliers en fonction de leur profil, de leurs problématiques individuelles et des objectifs fixés. Les femmes peuvent se

porter volontaires mais au final c'est la CPU qui valide et propose à la Commission d'Application des Peines l'octroi des permissions de sortie. Comme tout le monde a joué le jeu et que les effets observés étaient généralement très positifs, les ateliers se sont naturellement intégrés au projet global de l'établissement. Ils existent depuis maintenant dix ans, et les chiens ont rejoint les chevaux en 2015. »

Rien n'est possible sans l'implication des personnels

L'implication des personnels, tous corps et grades confondus, voire des partenaires de la santé ou de l'éducation, est, selon Catherine Mercier, une condition indispensable à la réussite d'un projet de médiation animale en prison. « Le projet ne peut être porté par une seule personne, sinon il risque d'être fragilisé par des enjeux de pouvoir ou de séduction. D'autre part, la médiation animale contribue clairement à améliorer la qualité de la relation entre détenus et surveillants car elle permet une déconstruction spontanée des représentations respectives. Cet effet perdure au-delà de l'activité ellemême, les détenues engageant plus facilement le dialogue avec les personnels ayant participé à l'activité. La randonnée équestre de deux jours est un moment très fort dans le dispositif. Certaines détenues mettent le pied dehors pour la première fois en dix ans ! Nous sommes tous au même niveau, il n'y a plus de hiérarchie. »

Depuis l'activité avec le cheval, je suis beaucoup moins impulsive. Je réfléchis à deux fois avant de réagir n'importe comment!

Parole de détenue

La médiation animale n'est pas une fin en soi

Catherine Mercier insiste beaucoup sur le fait que les activités de médiation animale ne constituent pas un but en soi. « C'est un moyen pour atteindre un objectif qui peut être le désengagement de la violence, la valorisation de soi ou l'appropriation du parcours de vie en détention, le développement de compétences psycho-sociales. » La médiation animale vient souvent compléter et renforcer des programmes plus larges : éducation pour la santé, prévention du suicide, Respecto, modules Respire... Les ateliers de médiation animale permettent à la personne détenue de découvrir en elle des capacités et des qualités dont elle ignorait souvent l'existence et de se (re)découvrir un meilleur aspect d'elle-même. En les expérimentant d'abord avec le cheval, la personne détenue prend confiance en elle, développe une autre manière d'être au monde et s'ouvre un chemin nouveau, favorable à la sortie progressive de la délinquance. L'expérience menée avec Handi'Chiens (chiens d'assistance pour personnes en fauteuil) est très parlante à cet égard. Les détenues qui ont participé à l'éducation d'un chien qui allait être ensuite utile à quelqu'un se sentaient valorisées par leur contribution.

Fondation A et P Som

Nous avons pu observer en direct ce processus de réparation symbolique le jour où nous avons fait venir dans la prison une personne handicapée avec son chien éduqué en partie par les femmes détenues. »

Le Comité de Pilotage de la DISP¹ : une étape fondamentale

D'autres établissements pénitentiaires se lancent sur la même voie. A la DISP de Rennes, Loïc Ben Ghaffar², très convaincu lui-même, décide en 2018 de mettre en place un Comité de Pilotage sur la médiation animale, auquel il associe Catherine Mercier. « Cette initiative majeure a enclenché un processus en faveur de la médiation animale en prison. Le Comité de Pilotage mobilise des forces vives, facilite les relations entre les différents intervenants de l'administration pénitentiaire et inscrit fortement la médiation animale dans la liste des outils d'insertion à notre disposition, au même titre que le sport ou la culture. Le travail mené permet de structurer, de légitimer et de crédibiliser ce qui se faisait déjà localement. Il met également en lumière le fait que les intervenants en médiation animale doivent recevoir une formation adaptée et, si possible, validée par l'institution. Des connaissances en éthologie animale et en psychologie humaine sont indispensables. »

Il est essentiel d'évaluer les actions menées

Mobilisée pour atteindre des objectifs précis, la médiation animale doit être évaluée par l'administration pénitentiaire. « C'est l'un des axes de travail du Comité de Pilotage. Les actions de médiation animale sont relativement coûteuses, il faut savoir en mesurer les effets, par des évaluations cliniques ou des entretiens avec les détenus et le personnel. A Rennes par exemple, nous avons travaillé avec Christopher Valente ³ du laboratoire de criminologie de l'Université de Rennes ».

Le centre pénitentiaire des femmes de Rennes restera toujours un point d'ancrage

En 2017, après plus de vingt ans dans l'administration pénitentiaire, Catherine Mercier quitte son poste de psychologue PEP à la prison de Rennes. Elle continue à intervenir à Rennes, mais aussi dans les établissements pénitentiaires d'Angers, de Brest ou d'Orvault, souvent avec ses propres chevaux. « Je fais de la formation, de l'équithérapie, de l'équicoaching. Avec Thierry Boissin⁴, j'interviens régulièrement à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP). J'ai changé de statut mais je reste très attachée à la prison de Rennes. »

En conclusion, Catherine Mercier souligne, « sans la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, la médiation animale en prison n'existerait tout simplement pas. »

- 1. Direction interrégionale des services pénitentiaires
- 2. cf Entretien page 48
- 3. cf Entretien page 36
- 4. cf Entretien page 17



et

⋖

0

Cahier réalisé par des détenues de l'atelier cheval.





UNE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN













UN DIRECTEUR DE PRISON CONVAINCU ET CONVAINCANT : COMMENT UNE IDÉE QUI MARCHE FAIT SON CHEMIN

Entretien avec Patrice Bourdaret

Patrice Bourdaret est entré dans l'administration pénitentiaire comme officier en 1997. À partir de 2004, après avoir réussi le concours interne de directeur, il exerce ses fonctions à la prison de Strasbourg (2005-2009, directeur adjoint), puis au centre pénitentiaire des hommes de Rennes (2009-2013, directeur adjoint), à Châlons-en-Champagne (2013-2015, adjoint au chef d'établissement), Villenauxe-la-Grande (2015-2018, chef d'établissement) et enfin au centre pénitentiaire de Lille-Loos (adjoint au chef d'établissement). « Nous avons ce qu'on appelle une obligation de mobilité, explique Patrice Bourdaret. Le métier est rude, il est important de pouvoir changer d'air régulièrement. »

C'est à Strasbourg, lors de son premier poste de directeur, que Patrice Bourdaret expérimente pour la première fois la présence d'animaux en prison. « En 2006, des Québécois sont venus à Strasbourg pour mettre en place une activité d'interaction avec des animaux dans le service de gériatrie de l'hôpital. Ils ont demandé à visiter la prison pour discuter de médiation animale, sachant que de telles expériences se pratiquaient déjà au Canada. Nous leur avons ouvert les portes de la prison et après des échanges particulièrement convaincants, j'ai dit à ma supérieure hiérarchique : il faut absolument le faire ici! »

Dans les cellules, au cœur de la prison

C'est dans cet état d'esprit très volontariste que Patrice Bourdaret rencontre Patricia Arnoux, avec laquelle il organise le premier projet de médiation animale de sa carrière. « A cette époque, nous faisions face à une vague de suicides de mineurs dans les prisons de Metz et de Strasbourg. D'une manière ou d'une autre, il était urgent de tenter quelque chose pour améliorer la prise en charge des détenus. Avec Patricia, nous avons dans un premier temps ciblé les mineurs et les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS). Elle arrivait avec son chien – un golden retriever – et toute une ménagerie de petits animaux – lapins, tourterelles, etc. Notre parti pris était très clair dès le départ : nous voulions aller jusque dans les cellules, au cœur de la prison. Il ne s'agissait en aucun cas d'un atelier récréatif ou d'une distraction quelconque. Avec les animaux, nous voulions aller vers les détenus, y compris ceux qui sortent peu, voire jamais de leur cellule. Nous voulions les toucher, leur permettre de s'exprimer, de sortir d'eux-mêmes, pour les réinscrire dans une trajectoire de vie. Patricia est par exemple allée un jour au quartier d'isolement à la rencontre d'un prisonnier de longue date totalement mutique. À la vue du chien, il s'est aussitôt mis à parler, très longuement. Un miracle! Lors de ces premières actions, nous avons vu beaucoup de mineurs. Avec les animaux, ils se montraient incroyablement calmes et respectueux les uns envers les autres. Après ces moments de calme, on peut rebondir

et enchaîner sur la suite pour reconstruire quelque chose. Les résultats observés sont tellement rapides et spectaculaires qu'on ne peut pas ne pas être convaincu! »

Une première expérience fondatrice

Cette première expérience strasbourgeoise est fondatrice de la vie professionnelle de Patrice Bourdaret. Il va l'approfondir et l'enrichir tout au long de son parcours. « Convaincu par les bienfaits de la médiation animale en prison, je l'ai été tout de suite. Sans réserve. Et j'ai dépensé beaucoup d'énergie à convaincre mes collègues et à vaincre les résistances de l'administration. » A Rennes, son poste suivant, Patrice Bourdaret est attendu avec une certaine impatience. Sa réputation l'a précédé et on compte sur lui pour mettre en place un nouveau projet. « Si la direction de l'établissement n'est pas motivée, c'est très difficile d'avancer. Mais les résultats sont là, difficile de les nier : des animaux en prison, ça change la vie, ça fait un bien fou à tout le monde, ça apaise les tensions. » Pendant quatre ans, Patrice Bourdaret approfondit et intensifie sa pratique, avec l'aide d'Emmanuel Doumalin, de l'association Umanima. « Nous avions des détenus qui avaient déjà purgé l'essentiel de leur peine. Nous leur avons permis de sortir de l'enceinte de la prison pour aller s'occuper d'animaux, par le biais notamment d'une convention avec la SPA. Une première étape bienfaitrice au grand air avant une libération conditionnelle ou la sortie définitive. » L'idée se répand, le bouche-à-oreille fonctionne, les réussites font tâche d'huile. « Il faut dire quand même que toutes les prisons ne se prêtent pas à des projets de médiation animale. À Châlons-en-Champagne, par exemple, la prison est un vieux bâtiment sans terrain, les animaux ne s'y sentiraient pas bien. Il faut parfois savoir renoncer. À Villenauxe-la-Grande, en revanche, où la prison est dotée de larges espaces verts, nous avons fait venir des ânes, qui sont des animaux très patients : ils ont fait merveille auprès d'un public plutôt violent. Chaque animal a ses caractéristiques propres et permet de travailler un terrain particulier. La matière est très complexe et les possibilités infinies!»

> Les détenus sont très demandeurs de l'activité avec les chiens. Il se passe quelque chose, ça les fait sortir un peu d'eux-mêmes, ça les resocialise.

> > Parole de surveillant

Financer et pérenniser les projets

La médiation animale en prison – Patrice Bourdaret y revient plusieurs fois au cours de l'entretien – est un sujet sérieux, qui mérite d'être réfléchi et théorisé. Les projets mis en place fonctionnent et produisent des résultats satisfaisants à condition d'avoir été pensés et pesés en amont. « Ce sont des projets qui coûtent relativement cher, à Rennes, nous y consacrions un budget de l'ordre de 20 000€ par an. L'argent est comme toujours le nerf de la guerre. La Fondation Adrienne et Pierre Sommer aide beaucoup au démarrage des actions, ensuite il faut que l'administration (SPIP, budget régional) prenne le relais, soutenue par les associations locales d'aide aux prisonniers. Il faudrait dans chaque région une ligne budgétaire annuelle intitulée *médiation animale* . Nous n'en sommes pas encore là mais j'espère que cela viendra! »

Veiller à la qualité des intervenants et au respect des animaux

« Je suis souvent contacté par des collègues qui souhaitent implanter des projets de médiation animale et me demandent des conseils. Je trouve formidable que ces programmes connaissent un tel développement partout en France. Je dis toutefois qu'il faut veiller à préserver un haut niveau de qualité en travaillant avec des intervenants expérimentés ayant fait leurs preuves. Au cours de ma carrière, j'ai vu passer des dossiers plus que légers, voire carrément plagiés sur d'autres. Avec le temps, j'ai appris à repérer les intervenants sérieux, qui se préoccupent du bien-être de l'animal, de la manière concrète dont la relation avec les détenus va se passer. L'intervenant se positionne comme une tierce personne au cœur de la relation entre le détenu et le surveillant. C'est à la fois délicat à gérer et fondamental dans la réussite du projet. J'ai un cahier des charges très précis dans la tête qui me permet d'éliminer les propositions inadaptées. Il est d'ailleurs indispensable que les programmes agréés par l'administration pénitentiaire répondent à un besoin clairement identifié de l'établissement. Y a-t-il des problèmes de violence ? D'isolement de certains détenus ? L'arrivée d'un animal en prison n'est pas anecdotique. Ce n'est pas un gadget ni un coup de baguette magique. Pour qu'un projet fonctionne, il faut qu'il ait du sens. »

A Lille-Loos, c'est reparti!

La maison d'arrêt de Lille-Loos compte jusqu'à 700 détenus, une majorité des jeunes de banlieue confrontés à des problèmes de drogue et de violence. « C'est un établissement rugueux, les relations entre prisonniers et surveillants sont très tendues. La directrice m'a donné carte blanche. J'ai sélectionné un projet de médiation canine présenté par l'association Des Liens en Or. Hélène Courby, l'assistante sociale qui porte ce projet, est myopathe et se déplace en fauteuil roulant. Fragile en apparence, elle dégage une énergie incroyable. Il va falloir que les détenus et surveillants prennent soin d'elle. Je pense que ca va marcher. »

LA PAROLE SE LIBÈRE

Jérémie Lecru est en poste à la maison d'arrêt d'Angers depuis 17 ans. Il est premier surveillant, en charge notamment du travail pénitentiaire et des activités. Il accompagne un atelier de médiation animale pour les détenus très isolés.

« L'atelier, animé par Laetitia Beaumont, a démarré en juillet 2018. Destiné à des personnes très isolées qui ne sortent jamais, il a lieu tous les quinze jours, pendant un peu plus d'une heure. Cinq détenus participent. Ils ont été sélectionnés par une commission pluridisciplinaire et sont fortement incités à venir. Dans une grande salle dédiée, l'animatrice est présente avec un chien, un lapin et trois cochons d'Inde. Je m'occupe de l'installation et je fais en sorte que tout se passe bien. J'accompagne

les détenus jusqu'à la salle mais ensuite je ne reste pas. Et quand je pars, la parole se libère ; les détenus s'expriment, ils échangent. Après chaque séance, Laetitia Beaumont rend compte à l'équipe et au SPIP de ce qui s'est passé pour chaque détenu. Cela nous aide par la suite, nous repérons plus vite s'il y a un mal-être quelque part. Comme je suis entre autres chargé de la discipline, j'ai souvent le rôle du méchant dans la prison. Avec cet atelier, les détenus me perçoivent différemment. J'ai une autre casquette, je caresse le chien, je joue avec lui, je suis quelqu'un comme eux. »





⑤ Fondation A et P Sommer

UNE SURVEILLANTE REVIENT SUR UNE ANNÉE DE MÉDIATION ÉQUINE

Entretien avec Sonia

La maison d'arrêt d'Angers héberge 384 détenus, tous des hommes : prévenus (en attente de leur condamnation) et condamnés à de courtes peines (inférieures à deux ans). Sonia est surveillante au service des agents depuis 2009. Elle a participé en 2018 à un atelier de médiation équine et raconte cette première expérience.

« La direction de l'établissement a mis en place en 2018 deux ateliers de médiation animale. C'est le Comité de Pilotage organisé par la DISP de Rennes qui a été le facteur déclenchant, même si la directrice et la directrice adjointe avaient cette idée en tête depuis quelque temps. Le premier atelier fait intervenir des petits animaux et s'adresse plus particulièrement à des détenus isolés souffrant de troubles relationnels. Le second, auquel j'ai été associée, est destiné à un public de jeunes prisonniers, plutôt agressifs, a priori réfractaires à toute forme d'autorité et n'ayant pas toujours bien intégré les codes de bonne conduite. En collaboration avec la direction de l'établissement, le SPIP et le juge d'application des peines, nous avons choisi cinq détenus (signalons que deux d'entre eux ont dû abandonner en cours de route pour des raisons n'ayant rien à voir avec l'atelier). Pour les surveiller et les accompagner, nous étions quatre, tous volontaires, ayant l'habitude des chevaux et capables de désamorcer les crises si besoin (ce ne fut pas nécessaire). Nous nous connaissons bien, nous sommes complémentaires et avons l'habitude de travailler ensemble. Face aux détenus, nous présentons toujours un front uni.

L'atelier, géré par Catherine Mercier¹, était organisé en trois temps.

Nous avons tout d'abord, pendant une demi-journée, fait entrer les chevaux à l'intérieur de la prison, dans la cour de promenade. L'idée était de créer un premier contact avec les détenus et de vaincre leur appréhension. Ils ont touché, pansé, nettoyé les chevaux, ils leur ont donné à boire et les ont promenés dans la cour. Ils se sont ainsi familiarisés avec les animaux et ont commencé à comprendre qu'on n'obtient rien d'eux par la force.

Quelques semaines plus tard, nous avons passé 24 heures dans un centre équestre d'Ille-et-Vilaine, les détenus ayant obtenu une permission de sortie pour l'occasion. Ils ont rencontré les chevaux avec lesquels ils allaient travailler et passer du temps. Ceux-ci étaient en liberté dans un champ : hommes et animaux se sont choisis naturellement, les binômes se sont formés en fonction des affinités et des caractères.

1. cf Entretien page 20

Rien n'est imposé à l'animal, tout l'enjeu est de le comprendre et de créer un contact positif pour l'amener à coopérer. Il faut apprendre à se canaliser. Les détenus qui n'ont pas le bon état d'esprit n'obtiennent rien! Le soir, nous avons fait les courses tous ensemble puis préparé le repas. Les détenus étaient détendus, ils avaient envie de faire plaisir. Catherine Mercier est revenue sur la journée écoulée, ajoutant des informations et des observations. Le lendemain matin, retour au centre équestre pour continuer le travail d'approche. Nous sommes allés au manège et pour la première fois, les détenus sont montés sur les chevaux. Un grand pas en avant!

Un mois plus tard, nous sommes repartis, cette fois pour une randonnée, avec une nuit en gîte dans la forêt de Brocéliande. C'était le moment du brâme du cerf, nous nous sommes retrouvés au milieu d'une meute, au cœur de la nature : très impressionnant ! Le lendemain, nous sommes rentrés au centre équestre, nous avons nettoyé les chevaux et dit au revoir à l'équipe. Catherine est revenue à la prison peu après, avec des photos de la randonnée. Elle a reçu les détenus en entretien individuel, pour voir avec eux s'ils avaient atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés avant l'atelier. Je n'ai évidemment pas assisté à ces entretiens mais je peux dire qu'ils gardent tous un très bon souvenir de l'expérience, leur sourire en témoigne.

Pour moi, cet atelier est très positif. Les détenus qui y ont participé en ont tiré des enseignements qui leur permettront d'avancer dans la vie et de mieux gérer leur fin de peine. On sent que ça a créé des envies et que ça induira des changements de comportement. Bien sûr, dès le retour, ils se font rattraper par les autres, la pression du groupe. Mais ils ont repris confiance en eux, il reste forcément du bon.

Un peu de stress, de la fatigue, mais une expérience très positive

Je ne dirais pas que l'atelier a changé la relation que j'entretiens avec les détenus, mais il a changé le regard que les détenus portent sur nous, les surveillants. Ils ont été surpris de voir que, dans un contexte différent, il peut même y avoir une certaine complicité entre eux et nous. Bien sûr, nous étions stressés, avec la crainte qu'un détenu nous fausse compagnie. C'est normal, c'est notre métier. Nous devons toujours rester sur nos gardes même si, peu à peu, comme nous voyons que tout se passe bien, le stress finit par retomber. Personne ne m'a obligée à participer à l'atelier, je l'ai fait volontairement, en prenant sur mon temps personnel. J'étais motivée par le projet, j'avais envie que ça marche. Au retour, nous sommes fatigués mais contents! Nous travaillons déjà sur le prochain atelier, je suis partante pour recommencer. Mais il ne faut pas que ce soient toujours les mêmes qui partent. Nous devons passer le relais, transmettre positivement aux autres surveillants, même ceux qui sont pour l'instant réticents, afin qu'ils partent aussi. Et que l'action se pérennise. »

UNE CHANCE À SAISIR POUR LES PERSONNES DÉTENUES

Entretien avec Franck Piron

Premier surveillant à la maison d'arrêt de Brest, Franck Piron est responsable de l'unité Respecto, un dispositif destiné à certaines personnes détenues proches de la sortie. Un projet de médiation équine a été mis en place au sein de cette unité en novembre 2018 pour faciliter la réinsertion.

Ouverte en octobre 2017, l'unité Respecto est un dispositif dans lequel des personnes détenues sélectionnées par une Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) jouissent d'une relative liberté et apprennent à se prendre en charge en vue de leur réinsertion prochaine. Pendant la journée, ces personnes ont les clés de leur cellule et peuvent aller et venir, à condition de respecter un règlement intérieur et un contrat d'engagement avec l'administration. En contrepartie, ils ont accès à des salles d'activité et peuvent participer à différents ateliers.

Aller vers l'autre grâce au cheval

En novembre 2018, un atelier de médiation équine a été proposé. « Cet atelier a lieu une fois par mois, sur deux demi-journées. Il est prévu pour 6 personnes détenues. En accord avec la direction, le SPIP¹, le chef de détention et la CPU, je propose des noms en fonction des demandes reçues ou des orientations des différents services. Les profils peuvent être divers et variés : introverti ou extraverti, procédure correctionnelle ou criminelle... et cela fonctionne. Au début de l'atelier, les chevaux sont en liberté sur le terrain de sport au centre de la prison. Les personnes détenues font la connaissance de Catherine Mercier² et découvrent les animaux. Ils forment des groupes de deux au gré de leurs affinités respectives, et commencent à brosser ou promèner les animaux à leur rythme. On ne les oblige à rien. J'ai vu un garçon timide et introverti, condamné pour une affaire à caractère sexuel, être épaulé par un trafiquant de drogue, un petit caïd. Ils se sont découverts, contre toute attente. L'animal a joué son rôle de médiateur, permettant à chacun d'aller vers l'autre. »

La présence des chevaux apaise tout le monde

La médiation équine bénéficie actuellement aux personnes qui participent au module Respecto mais prochainement, elle sera étendue aux autres personnes détenues. « Comme les bâtiments de la prison donnent sur le terrain, je m'attendais le premier jour à entendre des cris et des quolibets... Pas du tout, bien au contraire : les autres personnes détenues étaient toutes à la fenêtre, elles regardaient ce qui se passait en bas, mais sans un bruit. La maison d'arrêt de Brest n'est jamais aussi calme que lors de cette activité. Après coup, plusieurs personnes ont demandé comment faire pour y participer... ce qui implique actuellement d'être d'abord admis dans l'unité Respecto.

- 1. Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- 2. cf Entretien page 20

Ainsi, le travail avec les chevaux, visible par tous, a-t-il eu des répercussions inattendues et permis d'enclencher un cercle vertueux. Il donne envie aux personnes détenues d'aller de l'avant. Ces dernières ont compris que l'administration pénitentiaire leur donne une chance à saisir, qu'elle peut faire quelque chose pour elles. »

Une grande intensité émotionnelle

La médiation équine renforce les effets positifs de l'unité Respecto. « Cette unité représente déjà une ouverture incroyable dans l'univers carcéral. Alors, les chevaux en plus... J'avoue que j'avais des doutes au départ. Je me demandais quel était l'intérêt de l'opération, pourquoi on faisait un tel cadeau aux personnes détenues, en quoi elles l'avaient « mérité »... Mais malgré tout, j'étais curieux. J'ai été bluffé dès la première séance devant l'attitude des personnes détenues face aux animaux et celle des animaux face aux personnes détenues. Lorsqu'ils sont arrivés, les personnes détenues étaient énervées, et je me demandais comment elles allaient traiter les chevaux. Catherine Mercier les a accueillis, leur a parlé et leur a dit d'aller vers les animaux. Ce qui se passe alors entre hommes et chevaux, presque spontanément, est d'une grande intensité émotionnelle. Un jour, une personne détenue, un petit dur, restait à l'écart. Un cheval est allé vers lui et l'a poussé avec sa tête, gentiment ; il a insisté jusqu'à ce que le garçon se prenne au jeu. Le lendemain matin, quand il est revenu, il avait les larmes aux yeux. Le cheval permet aux personnes détenues de retrouver des émotions enfouies très profondément et de s'ouvrir aux autres. Il faut les voir caresser, brosser, câliner l'animal.

Un autre exemple m'a frappé. C'est une personne détenue qui regardait l'atelier d'en haut, depuis sa fenêtre. Il n'avait jamais rien vu d'aussi beau qu'un cheval en pleine course. Il m'a supplié de l'inscrire à l'atelier. Comme son comportement par ailleurs était loin d'être irréprochable, je l'ai fait attendre, volontairement. Son attitude a alors complètement changé. Lorsqu'il a enfin pu faire l'atelier, il s'est produit un véritable phénomène d'osmose entre le cheval et lui. Il a repris confiance et aujourd'hui, il est dehors, avec un bracelet électronique. »







LE REGARD SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL

© Fondation A et P Somm



ÉVALUER LES ACTIONS DE MÉDIATION ANIMALE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES DÉTENUS ENSUITE

Entretien avec Christopher Valente

Psychologue clinicien, Christopher Valente a découvert la médiation animale alors qu'il était en master 2 de psychologie, spécialité criminologie et victimologie à l'Université de Rennes II. Un stage à la maison centrale d'Arles lui fait découvrir les effets positifs de la médiation animale sur la restauration des liens sociaux et la capacité des détenus à se projeter dans l'avenir. Il décide alors de consacrer sa thèse de doctorat à l'impact de la médiation animale sur la dynamique de désistance ¹.

Mesurer les effets

« Après une vague de suicides dans plusieurs prisons, il a été a constaté que la venue d'animaux avait des effets positifs et calmait les tensions. Au-delà du but initial, ils créent du lien entre surveillants et personnes détenues, permettent à ces dernières de se remobiliser sur leur projet de réinsertion. Mais pour que la médiation animale devienne un outil reconnu, référencé et financé par l'administration pénitentiaire, il est indispensable de savoir en évaluer les effets. Sinon, la dynamique s'essouffle. Des actions aux résultats non mesurés risquent de se perdre dans le temps.

Mettre des mots sur du vécu

Nous devons notamment démontrer que les actions de médiation animale ne sont pas des dispositifs occupationnels, que quelque chose de beaucoup plus dense se joue en profondeur. A la fin d'un atelier, la personne détenue ne revient pas à la case départ. Le cheval l'a accompagnée d'un point A à un point B, il a réveillé et révélé des choses en elle, il a créé une médiation entre elle et elle-même. Il reste maintenant à réinjecter tout ce qui s'est passé dans un projet qui lui permettra d'aller jusqu'au point C, puis D, puis E... L'évaluation permet de mettre des mots et du sens sur ce qui a été vécu. A partir de là, commence le véritable travail d'accompagnement.

Différentes techniques d'évaluation

En fonction du profil des personnes détenues, des établissements et des intervenants, l'évaluation des actions de médiation animale s'appuie sur différentes techniques. Certains intervenants utilisent des grilles qui aident la personne incarcérée à analyser le passage entre son moi d'avant et son moi aujourd'hui; d'autres prennent le temps d'un debriefing en fin de journée; d'autres encore distribuent aux détenus un journal de bord... Peu importe la méthode, l'essentiel est de verbaliser les émotions pour potentialiser l'expérience et aller au-delà.

1. Désistance : « La désistance se définit comme la sortie d'actes délinquants ou criminels par son auteur à travers une démarche personnelle de l'auteur d'actes infractionnels. Ce processus, individuel et progressif nécessite une maturation, donc une continuité, que l'intervention des acteurs de terrain peut faciliter à travers des méthodes, approches et dispositifs adaptés (Liebling & Maruna, 2005). »

Un champ d'études et d'analyses

Depuis quelques années, la médiation animale en prison est un sujet dont on parle beaucoup. L'ENAP² mène des recherches, des directeurs de prison valorisent les expériences menées, les journalistes s'emparent de la question. A la DISP³ de Rennes, un Comité de Pilotage (Copil) sur la médiation animale a été lancé en 2018. Ce Copil travaille notamment sur le thème de l'évaluation et propose des outils basés sur les retours du terrain. Ces outils sont donnés à titre indicatif pour que chacun se les approprie en fonction de la culture locale. L'évaluation des actions en médiation animale en prison, qui en est encore à un stade embryonnaire, peut également se faire en lien avec le monde universitaire. Les départements de criminologie ou d'éthologie commencent à investir ce champ d'étude et de réflexion.

C'est le moment ou jamais. Quelque chose se joue qui peut à terme changer le paysage pénitentiaire en France.

La médiation animale, vecteur de sécurité dynamique

Si la médiation animale est un outil clé pour accompagner la réinsertion des personnes détenues, elle peut également être précieuse pour la mission de garde des établissements pénitentiaires et le déploiement de la sécurité dynamique. Par opposition à la sécurité statique incarnée par les caméras ou les miradors, la sécurité dynamique s'appuie sur la positivation des liens à l'intérieur de la prison. Si on connaît mieux l'autre, on désamorce plus facilement les conflits et on instaure un meilleur « vivre-ensemble. »

Les actions de médiation animale aident à réduire le clivage qui a souvent existé entre personnes détenues et surveillants. Pendant les ateliers, ceux-ci se découvrent sous un jour nouveau et instaurent un lien différent. En cas de conflit, l'accès à la personne détenue est plus facile et la résolution du problème plus rapide. En ce sens, et au même titre que le sport par exemple, la médiation animale est un vecteur de sécurité dynamique qui gagnerait à être généralisé. Elle pourrait même redéfinir de manière philosophique le sens de ce peut être le surveillant, la personne détenue et ce qui les unit. Cela ne se fait pas sans créer de remous et le système pénitentiaire, comme tout système, a besoin de temps pour intégrer ce type de changement. Mais les résultats sont là. »

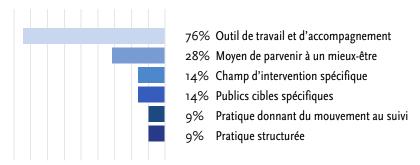
- 2. École Nationale d'Administration Pénitentiaire
- 3. Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

Comité de pilotage : de l'articulation de la médiation animale aux pratiques pénitentiaires et de probation

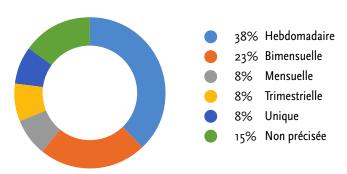
Mis en place à l'initiative de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes en 2018, le Comité de pilotage (COPIL) relatif à la médiation animale a pour objectif de conduire un état des lieux des actions mises en place, d'harmoniser les pratiques et de définir avec les structures pénitentiaires, une méthodologie de développement et d'évaluation des actions de médiation animale. Pour ce faire, la DISP s'est tournée vers ses services tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, afin de leur soumettre un questionnaire sur différentes thématiques : représentations, éléments bloquants ou facilitants...

Comment la médiation animale est perçue par le personnel de l'administration pénitentiaire dans la région Grand Ouest*

Thèmes généraux des représentations de la médiation animale

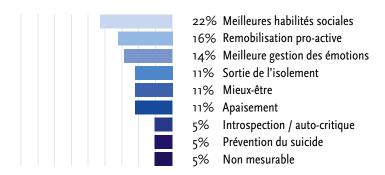


Fréquence des actions de médiation animale en région Grand Ouest en 2018*



Fondation A et P Sommer

Les bénéfices des programmes de médiation animale constatés chez les Populations Placées Sous Main de Justice (PPSMJ)



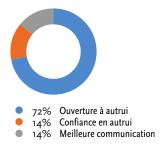
Gestion des émotions



Facteurs de remobilisation pro-active



Facteurs d'habilité sociale



^{*} Source : Comité de pilotage de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Rennes (2018)

RAMENER DES DÉTENUS PSYCHOTIQUES VERS LE SOIN AVEC DES CHEVAUX

Entretien avec Céline Goria

Céline Goria travaille au Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) du Centre de détention du Val-de-Reuil. Elle est infirmière en psychiatrie et dépend du Centre Hospitalier du Rouvray spécialisé en santé mentale, en Normandie. En janvier 2019, elle a lancé un projet d'équithérapie pour aider les détenus psychotiques ou particulièrement fragiles. Elle explique son projet.

« Les détenus sont là pour des durées qui peuvent aller de deux ans à la perpétuité. Certains d'entre eux souffrent de graves troubles psychiatriques : en 2016, l'Unité de soins psychiatriques (USP) suit 19% de patients diagnostiqués psychotiques au sein de sa file active en détention. Ces patients sont souvent très isolés, restent seuls dans leur cellule sans jamais voir personne. Après plusieurs années de détention, ils sont nombreux à se replier sur eux-mêmes. Ils perdent la notion du temps. On constate un appauvrissement de leur environnement sensoriel, un retrait social et émotionnel, une altération des facultés de compréhension et de jugement, une faible estime de soi. Suite à la perte du désir de communiquer, un vécu dépressif peut se surajouter avec les conséquences que cela implique : montée de l'agressivité, tendance suicidaire, peur, frustration, perte de lien avec l'entourage dont les soignants, entraînant une adhésion aux soins difficile voire impossible.

De fait, ils sont alors souvent réticents à l'idée d'envisager ou de poursuivre des soins psychiatriques. Pour les ramener vers ces soins, nous avons décidé de mettre en place une action d'équithérapie. Ce faisant, nous visions plusieurs objectifs corollaires : créer ou entretenir le lien entre le patient et le thérapeute pour favoriser l'accès à une alliance thérapeutique, pousser les détenus à sortir de leur cellule et aller vers les autres, reconstruire leur estime de soi, travailler leur schéma corporel, particulièrement mis à mal après des années d'enfermement dans 9 m².



J'ai proposé le projet aux Ecuries du Marottin, un centre équestre proche géographiquement. Les moniteurs interviennent régulièrement auprès de personnes handicapées avec d'excellents résultats. Nous avons organisé plusieurs réunions avec la direction de la prison, le chef de la sécurité, les surveillants. Tout le monde était plutôt partant. Le dossier a été transmis à l'ARS (Agence régionale de santé) qui a financé cette initiative. Pour la première année, nous sommes partis sur la base de 20 séances de 2 heures, avec deux chevaux ou quatre poneys. J'ai mené le projet avec M. Broustail, un collègue psychologue du SMPR.

Après les premières séances, nous avons constaté des progrès déjà remarquables. Les détenus, dont certains n'étaient pas sortis de leur cellule depuis plusieurs années, descendent tous sur le terrain, ils sont debout derrière la porte en attendant qu'on vienne les chercher. Pas besoin de les forcer. Des gens qui étaient quasiment mutiques, dans un état de prostration complet, se mettent à parler : ils discutent entre eux, nous font part de leurs impressions. Un monsieur qui s'exprimait à peine et toujours à voix basse a commencé brusquement à donner de la voix en s'adressant au cheval. Un autre, très handicapé, à qui il était impossible de serrer la main, est toujours le premier pour brosser et panser les animaux. Un autre encore a pu quitter le quartier fermé pour intégrer une unité ouverte.

Des gens qui étaient quasiment mutiques, dans un état de prostration complet, se mettent à parler. Ils parlent entre eux, nous font part de leurs impressions.

Les effets de ce programme de médiation équine sur les patients participants sont évalués de différentes manières : au cours de réunions cliniques avec les soignants de l'USP, lors d'entretiens individuels d'auto-évaluation en fonction des objectifs établis au commencement de l'activité, auprès des personnels de la pénitentiaire à qui nous demandons de noter les évolutions qu'ils constatent, ainsi qu'au terme de chaque séance où une évaluation de la globalité du groupe est réalisé par nos soins.

Cet atelier de médiation équine fait apparaître des choses qui ne seraient peut-être jamais apparues ou rendues possibles dans une relation soignante duelle. Un bel exemple où l'animal sert de tiers et permet de lever les réticences et blocages envers les soins.

Face au succès de l'initiative, une demande de renouvellement de financement a été faite auprès de l'ARS afin de poursuivre cette action thérapeutique et parallèlement l'ouvrir à d'autres quartiers de détention. »

• • •

Fondation A et P Sommer

LA QUESTION DE L'HYGIÈNE

Dr Olivier Baud, médecin hygiéniste, infectiologue, CHU de Clermont-Ferrand Pour garantir la maîtrise des risques infectieux, un projet de médiation doit évidemment se conformer à des règles d'hygiène strictes. Olivier Baud rappelle les principaux points à prendre en compte.



L'établissement

Vérifier que l'établissement est en règle en matière de responsabilité et d'assurance, identifier tous les animaux et leurs accompagnants, connaître les critères d'exclusion de l'animal, garantir la traçabilité des visites.

L'animal

Vérifier le statut vaccinal de l'animal ainsi que son éducation, s'assurer qu'il est régulièrement l'objet d'une surveillance clinique ou microbiologique, qu'il prend des traitements préventifs adaptés, qu'il reçoit une alimentation conforme à ses besoins, identifier les espaces dédiés à la nourriture et aux déjections, lister les locaux accessibles ou non.

L'accompagnant

S'assurer de la responsabilité et de la formation de l'intervenant en médiation animale, vérifier le bon suivi des animaux impliqués et veiller à ce que les interventions soient menées dans le respect des locaux, accessibles ou non à l'animal.

Les bénéficiaires de l'action

Obtenir leur accord et celui du responsable médical en fonction d'éventuelles contre-indications médicales ou personnelles.

Le personnel amené à participer aux actions

Vérifier leur bonne connaissance du déroulement de l'atelier, des mesures d'hygiène à appliquer et de la conduite à tenir en cas de contact ou de déjection.

PAS D'EXPÉRIENCE DE MÉDIATION RÉUSSIE SANS BIEN-ÊTRE ANIMAL

Marine Grandgeorge, maître de conférences HDR, chercheuse laboratoire Ethos¹, Université de Rennes I Aucune étude scientifique spécifique n'a pour l'instant été menée sur le bien-être des animaux dans le cadre d'expériences de médiation en prison. On peut néanmoins rappeler que, d'une manière générale, il est indispensable de veiller à ce que l'animal puisse toujours exprimer ses comportements

naturels. La prison n'est pas son environnement habituel, il s'agit d'un espace clos, confiné, sans ouverture vers l'extérieur, avec des odeurs et des sons particuliers, sans doute des pièces vides qui créent un écho inhabituel. Les animaux n'ont pas les mêmes perceptions sensorielles que nous, ils peuvent ressentir un inconfort relatif dans certaines circonstances. Il faut savoir repérer d'éventuels signes de mal-être et ménager des moments de repos, dans un espace propre. Apprendre à observer l'animal, reconnaître s'il va bien ou non, avoir les bons réflexes en cas de problème : autant de sujets qui devraient être abordés avec les détenus lors des ateliers.

A ma connaissance, la plupart des expériences de médiation animale en prison se font avec des chiens ou des chevaux, qui me semblent plus adaptés que, par exemple, les petits animaux, pour des questions de transport et de risques liés aux comportements déviants de certains détenus.

Enfin, dans le cas, plus rare, d'animaux vivant en prison avec les détenus – des chiens



notamment – il est important de leur permettre de quitter régulièrement l'enceinte de la prison, pour qu'ils se retrouvent au grand air, dans la nature, avec d'autres odeurs et d'autres animaux.

¹ Laboratoire éthologie humaine et animale

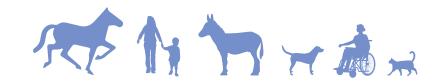
L'activité de médiation animale est une expérience très insolite qui contribue réellement à rapprocher les conditions de détention des conditions de vie extérieures.»

Parole de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation



QUAND L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE SE SAISIT DU DOSSIER





LA MÉDIATION ANIMALE S'INSCRIT DANS LA FORMATION DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES

Entretien avec Jean-Philippe Mayol

Jean-Philippe Mayol travaille depuis 38 ans dans l'administration pénitentiaire. Au cours de sa carrière, il a dirigé toutes les catégories existantes d'établissements pénitentiaires, présidé à l'ouverture de trois d'entre eux et exercé son activité outre-mer, à la Réunion puis en Guyane. Aujourd'hui, il est directeur adjoint de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP).



« La médiation animale ? Une vieille histoire pour moi ! Elle remonte au milieu des années 90, à la maison d'arrêt d'Angers. Il régnait un climat de violence extrême entre les détenus et le personnel de surveillance. Plusieurs prisonniers se sont suicidés. Pour apaiser les tensions et recréer du lien, j'ai imaginé de faire intervenir un cheval. La médiation animale en prison n'existait pas alors en tant que telle. Je suis simplement allé parler de mon idée au centre hippique d'Angers... Et des résultats significatifs ont été observés très rapidement. »

Avec un cheval, on communique mieux avec les hommes

Il faut préciser que Jean-Philippe Mayol est lui-même cavalier et qu'il connaît l'animal ! « Je sais où réside la difficulté dans l'art de diriger un cheval. C'est une question de rigueur, de volonté, de discipline, pas de force. Au début des années 2000, lors de l'ouverture du centre pénitentiaire de La Farlède, près de Toulon, je n'ai pas hésité à recourir à nouveau au cheval pour préparer le personnel. Ce que j'avais observé empiriquement à Angers s'est reproduit à La Farlède : avec un cheval, on communique mieux avec les hommes, sans recourir à la violence ; on échappe au rapport de force. »

Quelque temps plus tard, à la maison d'arrêt d'Arles, Jean-Philippe Mayol approfondit sa réflexion sur les bienfaits de la médiation animale en prison. « L'animal permet de restaurer la communication entre le personnel et les détenus. On n'évite pas les conflits mais on peut les exprimer, ce qui ouvre la voie vers la résolution. La médiation animale se rattache au concept plus général de sécurité dynamique. Il s'agit de sécuriser et d'apaiser les relations entre détenus et surveillants, afin de favoriser l'acceptation d'activités à valeur pédagogique qui aident ensuite les prisonniers à ne pas récidiver après la sortie. Après tout, s'ils sont incarcérés, c'est généralement qu'ils ont des difficultés dans la relation à autrui. »

Les années passant, la médiation animale se fait mieux connaître et les bénéfices des expériences menées en prison commencent à être reconnus officiellement. « C'est devenu plus facile pour moi, je n'avais pas à expliquer et à convaincre la hiérarchie et

les équipes, contrairement à mes débuts où j'ai dû me battre et encaisser les critiques acerbes des organisations syndicales ! A La Réunion, j'avais affaire à des détenus d'un autre genre : la plupart étaient en grande souffrance, renfermés sur eux-mêmes, silencieux, en rupture totale de communication. Comme le cheval est rare à la Réunion, nous avons travaillé avec un éducateur de chiens errants. La rééducation des chiens se faisait en prison avec les détenus, qui par ce biais se réappropriaient la relation avec autrui et se resocialisaient. »

Sécurité dynamique et médiation animale

Après des années d'exercice en établissements pénitentiaires, Jean-Philippe Mayol n'abandonne pas la réflexion sur la médiation animale en arrivant à l'ENAP. Bien au contraire. « A l'ENAP, plusieurs cadres avaient travaillé à Arles où ils avaient expérimenté avec succès les pratiques de médiation équine. Le sujet est aujourd'hui au programme de la formation des directeurs. Thierry Boissin¹ anime régulièrement des séminaires de formation centrés sur le cheval, au cours desquels il explique et fait comprendre les mécanismes profonds de la relation avec l'animal. De mon côté, lorsque j'aborde en cours la question de la sécurité dynamique, je parle systématiquement de la médiation animale comme pratique professionnelle. Nous avons récemment organisé une exposition sur la sécurité dynamique avec des cartes mentales (cela permet d'organiser un contenu d'information non plus de manière linéaire mais sous la forme d'un diagramme constitué d'un noyau central (une thématique) d'où partent de multiples prolongements correspondant à d'autres niveaux d'informations associées à ce thème central) : l'une d'elles était consacrée à la médiation animale. Pour le dire en un mot, toute personne passant aujourd'hui par l'ENAP entend parler au moins une fois de médiation animale au cours de sa formation. Quel chemin parcouru en 25 ans!»

Un guide méthodologique pour accompagner le personnel

En 2018, au moment de la mise en place du Comité de Pilotage sur la médiation animale de la DISP de Rennes, Jean-Philippe Mayol est sollicité. « L'idée est venue de Boris Albrecht, directeur de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. Souhaitant développer des projets de médiation animale en prison mais constatant de fortes disparités dans les actions mises en place d'un établissement à un autre, il préconisait de créer une note générale au niveau de l'administration centrale afin d'harmoniser les procédures et les démarches méthodologiques. L'ENAP n'est pas habilitée à mener directement de telles démarches mais, après discussion avec la directrice de l'époque, Sophie Bleuet, nous avons décidé d'englober le thème de la médiation animale dans le guide méthodologique sur la sécurité dynamique que nous étions en train de constituer. Il s'agit d'un classeur d'accompagnement destiné au personnel pénitentiaire, dans lequel nous détaillons un certain nombre de procédures et techniques visant à apaiser les conflits et prévenir les violences. La médiation animale figure en bonne place dans ce document que chacun peut consulter. »

1. cf Entretien page 17

UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR CADRER LES PROJETS ET HARMONISER LES OBJECTIFS

Entretien avec Loïc Ben Ghaffar

Éducateur spécialisé de formation, Loïc Ben Ghaffar a commencé sa carrière en multipliant les expériences professionnelles auprès de personnes handicapées, de personnes SDF ou en rupture d'hébergement et de femmes victimes de violences conjugales, avant





d'intégrer la fonction publique et d'exercer pendant cinq ans comme éducateur au Service Éducatif auprès du Tribunal de Lyon. En 2010, il rejoint l'administration pénitentiaire comme élève-directeur avant de prendre, en 2011, son premier poste en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Brest, puis, depuis 2017, comme chef du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive à la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Rennes où, dit-il, son ancien métier d'éducateur spécialisé lui sert tous les jours.

Poser un cadre institutionnel

« J'avais déjà entendu parler d'expériences de médiation animale en prison, mais c'est à mon arrivée à Rennes il y a deux ans que j'ai été véritablement confronté à la question. Plusieurs structures avaient mis en place des projets, on sollicitait le soutien du Département, son avis, on lui exposait des bilans, on lui demandait de pérenniser des dispositifs... J'ai rencontré de nombreux intervenants du secteur, échangé avec la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. J'ai senti tout de suite l'énorme potentiel de ce type de programme ainsi que la forte motivation des établissements et des équipes. Mais il semblait nécessaire de travailler à poser un cadre institutionnel. Des intervenants spécialisés très engagés, comme la psychologue Catherine Mercier¹, souhaitaient développer leurs actions. La Direction Interrégionale avait de son côté engagé une réflexion sur la réduction de la violence au sein des établissements pénitentiaires - et les programmes de médiation animale apparaissaient comme un biais intéressant. Par ailleurs, l'ENAP 2 travaillait sur un guide méthodologique relatif à la médiation animale à destination des personnels. La Fondation Adrienne et Pierre Sommer qui soutenait des actions était partante pour nous soutenir dans notre démarche de réflexion. C'était l'alignement des planètes! Nous étions tous là au bon endroit et au bon moment, avec un même objectif et c'est ainsi qu'est née l'idée d'un Comité de Pilotage sur le thème de la médiation animale. »

- 1. cf Entretien page 20
- 2. École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Enrichir la boîte à outil

En mars 2018, toutes les structures de l'interrégion (24 établissements, 14 services pénitentiaires d'insertion et de probation) sont invitées à une première réunion. « Nous voulions expliquer ce qu'est la médiation animale et, surtout, ce qu'elle n'est pas. Nous avons volontairement mélangé des personnes qui avaient l'expérience de ce type de pratiques et ceux qui n'en connaissaient rien. Nous voulions faire un état des lieux afin d'harmoniser les pratiques, avec l'idée que la médiation animale pouvait contribuer aux objectifs interrégionaux (désengagement de la violence appropriation des habiletés relationnelles - capacité à se mobiliser dans un parcours) et s'articuler aux programmes existants : il s'agissait d'enrichir la boîte à outils! » La deuxième réunion du Comité de Pilotage a lieu quelques mois plus tard. « Cette fois, les structures participantes sont venues avec leurs partenaires, pour expliquer leur démarche méthodologique et rendre compte des résultats obtenus sur le terrain. » La troisième réunion se tient en décembre 2018. « Lorsque nous avons commencé ce travail de réflexion et de co-construction, o structures de l'interrégion avaient mis en place un projet de médiation animale. Six mois plus tard, elles étaient 17 et ce nombre devrait encore augmenter en 2019. Nous espérions bien que notre travail favoriserait l'essor de la médiation animale en prison, mais nous ne pensions pas que ce serait aussi rapide! Certains établissements sont allés très vite: la maison d'arrêt d'Angers, par exemple, a mis en place deux expériences en même temps. L'une, avec des petits animaux, est destinée à aider les personnes isolées afin de les aider à recréer du lien; l'autre fait intervenir des chevaux et s'adresse à un public plus jeune, potentiellement violent. »

Des chemins de traverse pour aider à la réinsertion

Au cours de ses douze mois d'existence, le Comité de Pilotage a réussi à mettre en lumière les expériences de médiation animale en prison, à modifier la perception négative que certains pouvaient en avoir et à donner envie à de nombreuses structures d'y aller elles aussi – tout ceci constituerait déjà un bilan plus que satisfaisant. « Mais il faut aller plus loin. La médiation animale s'inscrit dans un cadre plus large. A la Direction interrégionale de Rennes, nous sommes absolument convaincus que pour réussir le parcours de réinsertion de certaines personnes placées sous main de justice, il est nécessaire d'emprunter des chemins de traverse - sport, culture, médiation animale, cette dernière option étant souvent une passerelle ouvrant l'accès à d'autres programmes. Un parcours de réinsertion se construit par étapes et la médiation animale peut jouer un rôle de facilitateur. Le Comité de Pilotage, qui allie études précises, questionnaires, retours d'expérience, interventions pluridisciplinaires, nous a permis de structurer la réflexion autour de la médiation animale et nous a aidés à inscrire notre action dans le cadre plus général des objectifs interrégionaux. Les activités de médiation animale ne sont pas des activités occupationnelles ou des spectacles : ce sont de véritables actions de réinsertion. C'est pourquoi nous avons

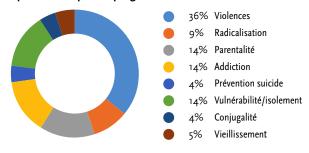
• • •

pu inscrire une ligne « médiation animale » dans notre budget 2019! Nous sommes maintenant mieux armés pour évaluer les projets qui nous sont présentés. Nous pouvons évaluer leur méthodologie et leurs objectifs et accompagner les structures à les repenser et à les réorienter le cas échéant! »

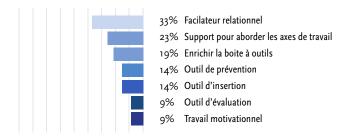
Mettre en place des comités de pilotages locaux

Un dernier Comité de Pilotage aura lieu au cours du deuxième semestre 2019. « Il nous reste à travailler à l'évaluation des actions menées par rapport aux objectifs initiaux, sans être trop directif ni rigide, afin que les structures engagées s'approprient leurs projets, se sentent libres de les adapter à leur contexte particulier. Il est indispensable, pour leur réussite, que les actions de médiation animale dans les établissements mais aussi en milieu ouvert soient portées par les agents de surveillance et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, ce qui nous obligera également à nous arrêter sur la question de la formation. Nous voulons que par la suite, le travail engagé l'année dernière soit relayé par des comités de pilotage locaux, plus proches du terrain, afin que les actions de médiation animale restent vivantes et évolutives, qu'elles soient constamment repensées et replacées en perspective. »

Problématiques ciblées par les programmes de médiation animale*



Intérêt pour les professionnels de l'administration pénitentiaire*



^{*} Source : Comité de pilotage de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Rennes (2018)

UN RÉFÉRENTIEL MÉTIER POUR LES INTERVENANTS EN MÉDIATION ANIMALE

Entretien avec Catherine Porceddu

Catherine Porceddu travaille dans l'administration pénitentiaire depuis 23 ans. Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) à ses débuts, elle a gravi les échelons pour devenir Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP). Depuis





huit ans à la Direction de l'administration pénitentiaire, elle est en charge des partenariats associatifs au niveau national. La médiation animale – un sujet qui l'intéresse particulièrement – entre dans ses domaines de compétence.

« La question de la médiation animale est entrée dans les prisons il y a une dizaine d'années. Des expériences pilotes ont été menées çà et là, et particulièrement à la maison d'arrêt de Strasbourg et à la maison centrale d'Arles. Les effets en étaient plutôt bénéfiques, le bouche-à-oreille a fonctionné, l'idée s'est répandue, on a commencé à en parler dans les médias. La médiation animale est un outil, plutôt efficace la plupart du temps, pour prévenir contre la récidive, lutter contre la violence, apaiser les tensions et diminuer l'agressivité, permettre de reprendre confiance en soi et retrouver une image positive, améliorer la socialisation des personnes détenues et recréer du lien dans les prisons. À condition que l'objectif soit clairement posé et que les ateliers soient menés dans les règles de l'art. »

Quoi, comment, qui?

Après quelques années au cours desquelles de nombreuses expériences sont menées localement, l'administration pénitentiaire se saisit du dossier de la médiation animale pour instaurer un cadre institutionnel et homogénéiser les pratiques. « L'ENAP 1 a intégré le thème de la médiation animale dans ses cursus de formation et a rédigé un guide méthodologique qui répond à la question « quoi ». La Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a mis en place un comité de pilotage qui traite plutôt de la question « comment ». Nous suivons d'ailleurs de très près ce travail très riche en enseignements. De notre côté, nous souhaitons répondre à la question « qui ». Qui pour animer un atelier de médiation animale : quel profil, quelle formation, quelles compétences ? Il faut de véritables professionnels, pas du light ou du low cost. On ne s'improvise pas intervenant en médiation animale et ce n'est pas parce qu'on fait entrer un animal en prison qu'on fait de la médiation! Dans cette optique, nous avons signé une convention de partenariat avec l'association Evi'dence, qui intervient depuis dix ans à la maison d'arrêt de Strasbourg. L'objectif est de constituer un référentiel métier qui sera diffusé dans tous les établissements en 2019-2020 et les aidera pour choisir les intervenants les plus qualifiés par rapport à leurs projets.

1. École Nationale d'Administration Pénitentiaire

et P

 \triangleleft

Fondation,

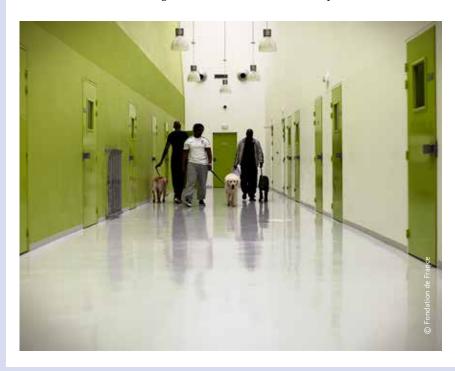
0

A et P Sommer

C'est la Direction de l'administration pénitentiaire qui finance en partie l'élaboration de ce référentiel métier ; il sera ensuite utilisé par tous. Nous ne nous occupons pas d'actions locales, car cela ne relève pas de nos prérogatives. Mais nous donnons l'impulsion et mettons des outils pratiques à la disposition des services déconcentrés. »

Un outil de réinsertion aux résultats parfois spectaculaires

Catherine Porceddu revient plusieurs fois au cours de l'entretien sur le fait que la médiation animale est un outil de réinsertion parmi de nombreux autres (la palette est large, incluant activités sportives, culturelles, insertion professionnelle, enseignement...), qu'elle n'est pas un remède universel et qu'il est essentiel de chercher pour chaque personne détenue un projet d'accompagnement adapté, quel qu'il soit. On sent néanmoins qu'elle a été personnellement très frappée par certaines expériences de médiation animale auxquelles elle a assisté. « Au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, de jeunes femmes ont pris part à une randonnée équestre de deux jours qui finalise un parcours de plusieurs séances. Quand on voit comment elles en reviennent et qu'on se souvient de ce qu'elles étaient au moment du départ, on est très impressionné. Je me souviens aussi des petits « caïds » du centre de détention de Tarascon, qui ne connaissaient que les coups et l'intimidation. Face à un cheval de 600 kilos, ils changent du tout au tout, c'est assez spectaculaire! »



REMERCIEMENTS

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer tient à remercier particulièrement le Ministère de la Justice et ses représentants pour leur investissement et leur disponibilité pour la réalisation de ce *Cahier n°4: Médiation animale et prisons*.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce Cahier.

🤇 Fondation A et P Sommer

) Fondation A et P Sommer

RESSOURCES

ÉTUDES

Dogs trigger attention during AAI in prison, poster, Conférence IAHAIO 2019

Marine Grandgeorge, Christine Heyraud, Martine Hausberger, Astrid Hirschelmann

https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/dogs-trigger-attention-during-aai-in-prison/

- Létude d'un dispositif de médiation animale en milieu carcéral
- « Des Camargues et des Hommes »

Jessie Ansorge Jeunier, Bénédicte de Villers

https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/etude-dun-dispositif-de-mediation-animale-en-milieu-carceral-des-camargues-et-des-hommes/

 Étude exploratoire consacrée au « lien » (link) entre violence domestique et maltraitance animale

Bénédicte de Villers

https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/etude-exploratoire-consacree-au-lien-link-entre-violence-domestique-et-maltraitance-animale/

▶ Évaluation du dispositif « Médiation Animale » à la Maison d'Arrêt de Strasbourg Claire-Emmanuelle Laguerre

http://www.enap.justice.fr/les-dossiers-thematiques-du-cirap

Measuring the psychological impacts of prison-based dog training programs in prison and outcomes for inmates, Conférence IAHAIO 2019

Erin Flynn, Katie Massey Combs, Jaci Goldenberger, Philip Tedeschi, Kevin Morris Institute for Human-Animal Connection – University of Denver

▶ Protocole standard pour la formation à l'éducation canine dans les établissements pénitentiaires aux USA

Institute for Human Animal Connection, University of Denver

https://animalstudiesrepository.org/anitobe/2/

Médiation animale : guide pour un référentiel des lieux de vie et d'accueil (LVA) Réalisé par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/mediation-animale-guide-pour-un-referentiel-des-lieux-de-vie-et-daccueil/

ARTICLES

▶ Préparer la réinsertion sociale des personnes incarcérées : quels apports de la médiation équine ?

Christopher Valente, psychologue clinicien, Doctorant en psychologie Revue L'observatoire, dossier n°85 L'animal dans le champs social – 2015

http://www.revue observatoire.be/Preparer-la-reinsertion-sociale-des-personnes-incarcerees-Quels-apports-de-la?return=publication

Des animaux pour rester des hommes. La médiation animale en milieu carcéral

Patricia Arnoux, fondatrice de l'association Evi'dence

Revue L'observatoire, dossier n°85 L'animal dans le champs social – 2015

http://www.revue observatoire.be/Des-animaux-pour-rester-des-hommes-La-mediation-animale-en-milieu-carceral? return=publication

▶ En Ecosse, à la prison de Polmont, éducation de chiens de refuges par de jeunes détenus dans une démarche de réinsertion

https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/paws-for-progress-en-ecosse-education-de-chiens-de-refuges-par-les-detenu/

▶ L'île aux prisonniers – En Norvège sur l'île de Bastoy, un centre modèle de réinsertion Espen Eichhöfer – Revue 6 MOIS, Automne 2012/Hiver 2013 https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/lile-aux-prisonniers/

Centaures en prison – Atelier équestre à la prison des Baumettes

Francesca Todd - Porto-folio Magazine Zadig Mars 2019

THÈSES

▶ Médiation animale en milieu pénitentiaire : analyse des processus de désistance dans la (re)construction psychosociale (Thèse doctorale en cours) Christopher Valente, Psychologue clinicien, Doctorant en Psychologie

L'animal « missionné » : Une socio-ethnographie de dispositifs de médiation animale en milieu carcéral (thèse doctorale en cours)

Julie Rodrigues-Leite, Anthropologue, thèse en anthropologie, Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux Sociaux EHESS

OUVRAGES

Justice et Médiation Animale - L'animal nouvelle aide à l'insertion

Brochure du colloque organisé par la Fondation Sommer en novembre 2015

https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/justice-et-mediation-animale/

L'animal à l'âme - De l'animal-sujet aux psychothérapies accompagnées par des animaux Sandrine Willems - Seuil - 2011

LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER vous accompagne

• Appel à projets :

Chaque année la fondation met en œuvre, s'associe ou soutient plus d'une soixantaine de programmes de médiation animale dans un cadre social, éducatif et thérapeutique obéissant à un cahier des charges rigoureux.

• Soutien à la recherche :

Thèses de doctorats et prix annuel pour des mémoires de fins d'études de travailleurs sociaux sur la médiation animale.

Actions pédagogiques :

Sensibiliser et responsabiliser les enfants vis-à-vis des animaux familiers et domestiques à travers des supports ludiques et ateliers dédiés.

• Information :

Espace documentaire en ligne, réseaux sociaux, cahiers pratiques, vidéos, colloques gratuits.

Avec l'animal vers la vie



Avec l'animal, vers la vie

Créée en 1971 la Fondation Adrienne et Pierre Sommer est aujourd'hui la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante à soutenir le développement de la médiation animale, pratique fondée sur les interactions humain – animal.

L'espace documentaire et le site de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer proposent des références de livres, d'articles, d'émissions radio et télévision très nombreuses dans les domaines les plus divers de la relation humainanimal, éthologie, ethnographie, psychologie...

f

www.fondation-apsommer.org contact@apsommer.org